



# Mission 6

# Transition écologique et climatique

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024



## \\ Synthèse de la mission

Changement climatique, réduction de la biodiversité, tensions sur les ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux sont des réalités de plus en plus prégnantes et perceptibles. Après l'été caniculaire de 2022, les tempêtes de 2023 nous le rappellent avec force.

L'ampleur des défis à relever appelle une large mobilisation de l'action publique, chacun devant prendre toutes ses responsabilités à son échelle d'intervention : l'Union européenne au premier chef car c'est à l'échelle planétaire et continentale que la plupart de ces questions se posent, l'Etat qui demeure un acteur essentiel et détient les leviers législatifs, réglementaires et fiscaux et exerce le pouvoir de police, et l'ensemble des collectivités compétentes au plan local.

La Région y prend toute sa place, en tant que chef de file des collectivités en matière de politiques environnementales mais aussi en tant que Région responsable, dans ses actions et son fonctionnement en propre.

Les compétences de chef de file et de planification environnementale confiées aux Régions n'ont cessé de se développer. Dès 2007, elles se sont vu confier la responsabilité du Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie, du Schéma régional éolien, du Plan climat énergie territorial, du Schéma régional de cohérence écologique, etc.

La loi NOTRE de 2015, a transféré à la Région la planification régionale de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire, et introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ayant vocation à assurer la parfaite cohérence des différents exercices de planification dans une vision transversale des enjeux.

Par la loi Transition Energétique, les Régions sont responsabilisées sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements, et sur la production décentralisée d'énergies renouvelables. Le comité régional de l'énergie institué par la loi climat et résilience de 2021, a été installé le 28 novembre 2023 sous la co-présidence de la Région et de l'Etat. Il s'agit notamment de proposer des objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables pour la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La Région Bretagne s'est par ailleurs vu reconnaître par décret en 2017 une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion de l'eau. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la « loi 3DS » est entrée en vigueur, confiant aux Régions la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, ce qui concerne 20 sites en Bretagne.

Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, ces responsabilités renforcées doivent se déployer dans une permanente recherche de transversalité, de cohérence et de partenariat avec l'ensemble des acteurs investis dans l'action publique environnementale. Le SRADDET est le cadre de cette ambition territoriale dont les stratégies, objectifs et trajectoire doivent s'adapter aux nouveaux enjeux et défis.

Une nouvelle modification du SRADDET sera ainsi conduite avec l'ensemble des acteurs concernés en 2024 afin d'inscrire la Bretagne dans la trajectoire de neutralité Carbone de la SNBC3. Il en résultera la définition d'un mix de production énergétique renouvelable mais également une réflexion sur la mobilisation du levier de la sobriété. Le volet Déchets sera également retravaillé pour atteindre le zéro enfouissement de déchets non ultimes en 2040, ce qui nécessitera de poursuivre les efforts sur la prévention et le tri, de renforcer le réemploi et la valorisation énergétique, et de « circulariser » le modèle économique.

Les enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ne sont pas moins essentiels. Ainsi, la Région renforcera son accompagnement et son action sur la conciliation des usages autour de la ressource en eau, en déclinaison du plan breton de résilience pour l'eau qu'elle a élaboré en 2023 avec l'ensemble des acteurs. Elle poursuivra par ailleurs son accompagnement auprès des territoires pour atteindre le bon état des masses d'eau, enjeu primordial dans un contexte de raréfaction de la ressource.

### \\ SOMMAIRE

#### Synthèse de la mission

PR0601

PR0602

PR0603

La biodiversité remplit des fonctions indispensables à notre vie et peut être encore mieux prise en compte par les politiques publiques. Pour autant la Région, en lien avec d'autres acteurs des territoires, y est déjà fortement engagée pour développer les espaces protégés, restaurer les habitats, éviter l'impact néfaste d'autres politiques. Elle s'y engage aussi par son accompagnement aux PNR, RNR et zones Natura 2000, et qu'elle entend renforcer grâce au nouveau parc régional de la Rance et la création de 3 nouvelles réserves en 2024. L'ensemble de ces actions gagneront encore en cohérence dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie régionale de la Biodiversité.

Le Plan arbre qui sera décliné de façon opérationnelle en 2024 permettra également de répondre à l'ensemble des enjeux de la transition écologique et climatique.

La transition écologique devra aussi être juste et sociale, en ce sens qu'elle nécessite une acceptabilité et des changements de comportements profonds. La Région s'appuiera sur les travaux en cours au HCBC (Haut Conseil Breton pour le Climat) sur ce sujet dans la conduite de ses politiques.

Enfin, parce que l'exemplarité et la responsabilité sont des leviers essentiels à la mobilisation, la Région poursuivra l'intégration des enjeux de transitions écologiques et sociales dans ses politiques, et dans la gestion de son patrimoine.

L'ensemble de ces démarches et dynamiques, sur le climat, le foncier, les ressources ou les mobilités seront particulièrement utiles et mobilisables au moment où le gouvernement entend accélérer son travail de planification écologique.

Cette démarche nationale visant à conforter les transitions engagées, à faire le point sur les dynamiques mises en œuvre, à diagnostiquer le cas échéant les retards ou les blocages, à réviser nos trajectoires, à accélérer ce qui peut l'être, mobilisera les acteurs locaux, des collectivités aux partenaires socioéconomiques et jusqu'au grand public sans lequel la transition ne pourra se faire. Cette volonté nationale répond à la conviction partagée que c'est sur les territoires que se gagneront les batailles des transitions, même si les enjeux sont planétaires et dépassent le plus souvent la capacité à agir des territoires, voire des états. Pour autant, sans mobilisation locale, sans changement des comportements quotidiens et des habitudes de chacun, rien ne se fera et aucune transformation ne sera atteinte.

La Région, forte de l'expérience de la Breizh COP, pourra y prendre toute sa place.

### ▶▶▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité : la construction du plan de transition bas carbone de la Région

L'article L 229-25 du code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un BEGES pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus 250 agents. Depuis le 1er juillet 2022, ce bilan doit être accompagné tous les 3 ans, d'un plan de transition décrivant les actions prévues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, ainsi que les réductions attendues.

En 2024, la Région présentera un plan de transition bas Carbone mobilisant l'ensemble de ses compétences et de son patrimoine, ainsi que son volet « Région employeur ».

### → Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne n'est pas épargnée par le défi de meilleure gestion de sa ressource en eau. Après des décennies consacrées en priorité à la reconquête de la qualité de l'eau, la gestion quantitative redevient une priorité pour les acteurs au regard notamment des récents épisodes de sécheresse, et plus globalement du dérèglement climatique, notent les magistrats de la chambre régionale des comptes de Bretagne dans un rapport publié en juillet 2023, sur « la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique ».

Dans ce contexte, et au titre de sa compétence d'animation et de coordination dans le domaine de l'eau, la Région est de plus en plus attendue sur un rôle de facilitation et de fédération, mais également sur ses engagements au titre de ses compétences et de la gestion de son patrimoine.

Pour se faire, elle mobilisera l'Assemblée bretonne de l'eau, en lien avec l'Etat et le Comité de bassin Loire Bretagne, pour déployer le plan breton de résilience pour l'eau adopté en session de juin 2023. Elle relancera ainsi en 2024 une campagne de sensibilisation sur les économies d'eau, initiera un observatoire de l'état des prélèvements sur la ressource à l'échelle territoriale et la construction d'un dispositif d'alerte de type EcoWatt sur l'eau.

Les questions de sobriété et d'économie d'eau, en lien notamment avec des systèmes de tarification de l'eau (tarifications progressive et saisonnière), et des retenues collinaires seront objectivées et mises au débat de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Par ailleurs, la Région poursuivra son action en matière de restauration de la qualité des eaux, en soutenant les programmes de reconquête portés par les structures porteuses des bassins versants et des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des Eaux), que sont les EPCI et syndicats mixtes. Elle ciblera et concentrera ses efforts aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, sur les territoires particulièrement dégradés tels que les baies algues vertes, ou les captages prioritaires. L'atteinte de l'objectif Breizh Cop « Tendre vers le zéro phyto en 2040 » reste également un enjeu fort sur lequel la Région mobilisera l'animation des acteurs de bassins-versants.

Pour ce faire, consciente de l'importance des enjeux à venir sur la gestion de l'eau en Bretagne, la Région accompagnera les territoires dans la recherche et la mobilisation de nouveaux types de financement tels que les fonds européens, du mécénat ou des dispositifs de subventionnement et de prêt développés au niveau national par la Banque des Territoires, CDC Biodiversité, l'ADEME.

### → Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Depuis 2014, les conseils régionaux sont « chefs de file » dans le domaine de la biodiversité, ce qui les implique dans la planification au travers notamment du SRADDET qui intègre la stratégie régionale trame verte et bleue, et dans la coordination d'actions et l'accompagnement de projets en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. Ils disposent par ailleurs d'outils comme les réserves naturelles régionales et les parcs naturels régionaux, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la gestion des sites terrestres Natura 2000 qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées.

En matière de planification, la stratégie nationale Biodiversité 2030 publiée le 27 novembre 2023 donnera lieu en 2024 à la déclinaison d'une stratégie régionale Biodiversité au sein de laquelle la région prendra sa place aux côtés de l'Etat, en mobilisant notamment les acteurs de la Conférence bretonne de la Biodiversité. L'élaboration de cette stratégie nécessitera de poursuivre l'acquisition et la diffusion de connaissances sur la biodiversité dans un contexte de dérèglement climatique.

Par ailleurs, la Région accompagnera particulièrement la mise en œuvre de 3 nouvelles réserves et du PNR Rance-Côte d'émeraude, et renforcera son accompagnement des 21 sites Natura 2000 dont elle a la charge. Elle mobilisera également l'Agence Bretonne de la Biodiversité pour mieux accompagner les territoires dans la construction et la mobilisation de financements au service de projets multi-partenariaux impactants et structurants pour la restauration de la biodiversité.

### → Développer une politique énergétique et climatique sobre et volontariste

La Bretagne a émis en 2021, 23 M T<sub>eq</sub> CO<sub>2</sub> dont 60% sont d'origine énergétique résultant de la combustion d'énergie fossile à des fins énergétiques. Les émissions non énergétiques sont principalement des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). La Bretagne ne produit par ailleurs que 19% de l'énergie qu'elle consomme<sup>1</sup>. Face au double enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autonomie énergétique via un mix décarboné, les leviers de la région résident dans la sobriété, l'efficacité énergétique et la production massive d'énergie renouvelable.

Ainsi, en 2024 la Région aura à cœur de renforcer et pérenniser l'effort de sobriété énergétique conjoncturelle de l'hiver dernier, en initiant une réflexion sur le déploiement d'une feuille de route régionale sur la sobriété énergétique. Cette réflexion s'accompagnera d'une acculturation et sensibilisation de la collectivité sur les notions et leviers de sobriété.

L'implication de la Région dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat privé sera questionnée dans le cadre de l'évolution prochaine du dispositif « SARE- Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » en 2025. Dans l'attente, la collectivité poursuivra l'accompagnement et l'animation du réseau des 110 conseillers qui interviennent sur la rénovation énergétique et couvrent désormais l'ensemble du territoire breton. Afin d'inciter et faciliter la réalisation des travaux de rénovation de cet habitat qui représente 30% des consommations énergétiques bretonnes, l'étude sur la création d'une société de tiers-financement sera réalisée en 2024. Enfin, les matériaux biosourcés étant un atout dans les enjeux d'isolation thermique et de confort d'été, la Région encouragera leur usage via le soutien à la Fédération des biosourcés et Batylab, mais également via le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) et la conditionnalité des aides.

<sup>1</sup> Source : chiffres Clés de l'énergie en Bretagne en 2021, Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Le bois et l'éolien terrestre sont à l'origine de la moitié de la production énergétique de la Bretagne<sup>1</sup>. Le solaire photovoltaïque, qui ne représentait en 2021 que 2% de la production d'énergie en Bretagne, connaît actuellement un doublement de son rythme d'installation chaque année. En 2024, la Région y contribuera via la poursuite de l'installation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine, l'accompagnement de la filière régionale via Atlansun, et la mise en œuvre de sa feuille de route HEOL Breizh. Elle valorisera la réalisation de l'étude visant à identifier, développer et relocaliser la filière photovoltaïque sur le territoire.

Enfin, la région renforcera son action sur le déploiement de la chaleur renouvelable, avec notamment un partenariat avec l'ADEME dans le cadre du fond chaleur, le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur locaux via sa participation aux SPL bois Energie Renouvelable, et une réflexion prospective sur le développement d'unités de valorisation énergétique avec les opérateurs de la gestion des déchets. Cette dernière sera conduite en lien avec la trajectoire zéro Déchets en 2040, et en tenant compte de la hiérarchie des modes de traitement qui donne priorité à la prévention et au réemploi.

### → Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

Réduire nos déchets, et mieux les valoriser sont 2 enjeux essentiels encadrés par de nombreuses évolutions législatives, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

En 2019, un·e Breton·ne jetait 696 kg de déchets ménagers et assimilés. Il n'est pas constaté de tendance à la baisse depuis plusieurs années. Or la Loi AGECE fixe un objectif de réduction de 15% à 2030. Par ailleurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque breton·ne doit avoir accès à une solution de tri à la source de ses biodéchets. Sur ces sujets, la Région relancera donc en 2024 une campagne de communication sur la prévention et la gestion des biodéchets.

Par ailleurs, 83% des déchets bretons étant issus des activités d'entreprises, il est essentiel de porter l'effort sur le secteur économique, en accompagnant la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire. La Région agira au travers de ses dispositifs d'accompagnement économiques, mais également via la formation, la mise en réseau, la diffusion de retours d'expériences. Elle mobilisera pour cela la Conférence des ressources.

S'ils ne peuvent être évités, les déchets doivent être considérés comme des ressources afin de limiter la consommation des matières premières. C'est pourquoi, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, la Région poursuivra son accompagnement à la rénovation des déchèteries afin que ces dernières développent des espaces de réemploi. Elle sera par ailleurs attentive à la mise en œuvre des responsabilités élargies des producteurs en Bretagne, afin qu'elles ne viennent pas contrecarrer des stratégies territoriales. En 2024, le lien avec les Eco Organismes sera resserré afin d'aboutir à davantage de soutien de leur part sur le territoire.

Enfin, en parallèle de la démarche prospective sur le développement d'unités de valorisation énergétique en lien avec les opérateurs du déchets la Région s'impliquera également sur la facilitation de l'acceptation sociale de ces projets via l'élaboration d'éléments de communication spécifiques.

Enfin, la Région s'attachera en tant que Région responsable à poursuivre et renforcer sa mobilisation en interne sur le non-gaspillage, le tri des biodéchets et la réduction des emballages dans les lycées, et le réemploi.



## Programme 601

### Eau

#### \\ Raison d'être du programme

La Bretagne est parcourue par un important réseau hydrographique : mis bout à bout, les cours d'eau s'étirent sur un linéaire total d'environ 30 000 km. Ce chevelu de cours d'eau façonne le paysage et est soumis aux pressions exercées par les activités du territoire. L'ensemble des cours d'eau débouche sur nos 2750 km de côtes et eaux littorales, entraînant avec eux différentes substances polluantes. La qualité des eaux littorales et les activités économiques liées au tourisme, à la pêche et à la conchyliculture dépendent donc de la qualité des eaux terrestres.

Depuis plus de 30 ans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour reconquérir la qualité de l'eau. De nombreux efforts ont été réalisés et des résultats sont aujourd'hui visibles : même s'il faut encore agir pour enrayer la prolifération des algues vertes, une baisse des concentrations en azote dans les cours d'eau est bien entamée en Bretagne.

Toutefois, la Bretagne reste confrontée à des problématiques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires et autres substances émergentes tels que les métabolites, de contaminations bactériologiques des eaux littorales et de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Au travers de sa politique territoriale de l'eau, la Région poursuivra donc, aux côtés de l'Agence de l'eau, des départements et des collectivités territoriales, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins versants et des aires d'alimentation de captages.

Par ailleurs, la sécheresse exceptionnelle que nous avons vécue en 2022 a permis de renforcer la prise de conscience de la dimension finie de la ressource en eau et la fragilité de la Bretagne dans l'accès à l'eau, sa disponibilité variant désormais considérablement dans le temps et dans l'espace, sous les effets du changement climatique. Selon l'observatoire de l'eau, en 2022 seuls 28 % des bretons ne pensent pas manquer d'eau à l'avenir (32 % au niveau national). Cette crainte de pénurie d'eau est à la hauteur de celle des régions du Sud-est de la France

Dans le cadre de sa mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, la Région a mobilisé, dès octobre 2022, les acteurs de l'Assemblée bretonne de l'eau pour construire un plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau. Mis en cohérence avec le plan eau national et le plan de résilience du bassin Loire Bretagne, le plan breton a été consolidé en mai 2023. Il propose de travailler en priorité la sobriété, les solutions d'adaptation fondées sur la nature et l'intégration des enjeux de l'eau au sein des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 2024, la Région, qui s'est engagée à décliner le plan breton de résilience pour l'eau au sein de son patrimoine (notamment au sein des lycées, des ports et des canaux) et au travers de sa politique de l'eau, portera des actions à l'échelle régionale, comme le renouvellement de la campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource ou le développement d'un outil type Eco-Watt de l'eau ; il est en effet primordial de développer et maintenir la culture du risque de manque d'eau en Bretagne.

En outre, la Région a un rôle important à jouer pour que l'eau reste un sujet de débat démocratique, notamment en soutenant et en outillant les Commissions Locales de l'Eau, qui vont devoir décliner la trajectoire de sobriété (-10 % de prélèvements à l'horizon 2030) définie par le plan de résilience du bassin Loire Bretagne et identifier les leviers et efforts à consentir par les différentes catégories d'utilisateurs.

#### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

2 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 525 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 720 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 360 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## \\ 2024 en actions

### → Poursuivre l'effort pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne et, spécifiquement, sur les territoires Algues vertes

32 % des 378 masses d'eau « cours d'eau » du sous-bassin « Vilaine et côtiers bretons » sont en bon état écologique<sup>1</sup>, soit l'objectif fixé par le SDAGE Loire Bretagne pour 2021 (31 %). 63 % des masses d'eau devront être en bon état ou bon potentiel en 2027, 37% faisant l'objet d'un report d'objectif. La marche à franchir reste importante pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. La Région Bretagne poursuivra donc son accompagnement financier auprès des territoires de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de bassins versants, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, afin de soutenir des actions d'animation agricole et d'accompagnement au changement de pratiques, de mobilisation en faveur de la restauration de cours d'eau et de zones humides, d'accompagnement des collectivités territoriales pour la gestion intégrée des eaux pluviales.

Conformément aux orientations régionales validées en octobre 2022 dans le rapport concernant l'engagement régional dans le plan de lutte contre les algues vertes, la Région qui réaffirme son co-pilotage du Plan aux côtés de l'Etat, co-finance les projets de territoires des 8 baies algues vertes, qui mettent en place des actions de mobilisation et de conseil agricole, d'animation foncière, et de communication pour lutter contre le phénomène des marées vertes.

### → Mobiliser les acteurs pour intégrer les enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement et maintenir la culture du risque de manque d'eau

Dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau et du plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau, la Région animera un groupe de travail pour sécuriser et partager les données sur les ressources disponibles, les prélèvements et les consommations d'eau, les flux d'eau entre territoires. Il est essentiel de pouvoir connaître et comprendre les solidarités à l'œuvre sur notre territoire régional en matière d'approvisionnement en eau potable. Dans un contexte de changement climatique, où les tensions sur la ressource risquent de s'accroître, il y a un enjeu à préserver, voire renforcer les solidarités existantes.

Ce travail de consolidation et d'agrégation des données à la bonne maille est nécessaire pour pouvoir :

- développer un outil d'anticipation des périodes de tension sur la ressource en eau disponible et exploitée dans nos barrages et nos usines et pour pouvoir orienter les usagers vers des éco-gestes sans attendre les premiers niveaux de crise. De nombreuses données et de nombreux outils existent déjà ou sont en cours de développement pour connaître et prévoir le niveau des nappes (Météo des Nappes), prévoir les débits des cours d'eau. D'autres sont à développer par exemple pour partager les niveaux d'eau pouvant être mis en distribution sur le réseau AEP.
- développer une boîte à outils pour les porteurs de SCOT pour définir leur capacité d'accueil en fonction de la ressource qu'ils partagent avec d'autres territoires et avec une prospective à 20 ans incluant les impacts du changement climatique (comme le prévoit le SRADDET).

Ces 2 points feront également l'objet de groupes de travail au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau.

### → Déployer un nouveau dispositif de soutien aux investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires

Afin de favoriser la mise en œuvre opérationnelle du plan breton de résilience pour l'eau, les dispositifs d'accompagnement en investissement du programme 601 seront rénovés afin de pouvoir financer les collectivités qui s'engageraient dans la réalisation d'expérimentations et de travaux en faveur de :

- la sobriété : sont ici particulièrement visés les systèmes de récupération des eaux pluviales ainsi que les assainissements alternatifs sans eau ;
- la restauration des milieux aquatiques et humides ;
- l'infiltration de l'eau dans les sols, notamment par des opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales (schémas directeurs, études de maîtrise d'œuvre et travaux).

La Région accompagnera techniquement et financièrement les porteurs de projets candidats.

### → Mettre à disposition des Commissions Locales de l'Eau des outils permettant un débat apaisé et démocratique sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Les Commissions Locales de l'Eau constituent, au regard de la loi, les parlements locaux de l'eau. Depuis quelques années en Bretagne, plusieurs territoires de SAGE se sont lancés dans la conduite d'études HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Climat). Ces études visent à étudier les ressources du territoire, les besoins des milieux et des activités anthropiques et d'analyser les équilibres ou déséquilibres en place et à venir en intégrant les prévisions climatiques. Ces études pourraient aboutir ensuite à la définition de volumes prélevables et de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces études sont essentielles dans le contexte actuel, mais elles sont complexes à conduire (méthodologie, accès aux données, concertation avec les usagers...). Dans la suite des travaux du comité de bassin Loire Bretagne, il va être demandé à l'ensemble des territoires de SAGE de décliner la trajectoire de sobriété (-10 % de prélèvements à l'horizon 2030) définie dans le plan de résilience et d'identifier les leviers et efforts à consentir par les différentes catégories d'usagers. Pour accompagner les CLE dans cet exercice délicat, la Région mettra à leur disposition un appui méthodologique et une mission de médiation scientifique pour faciliter l'appropriation des connaissances existantes, la conduite des débats et la prise de décision.

<sup>1</sup> Selon l'état des lieux Loire Bretagne de 2019 (suivant les données de l'état écologique 2017)

## Programme 602

## Biodiversité

### \\ Raison d'être du programme

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 adoptée fin novembre 2023 fixe des objectifs actualisés concernant la réduction des pressions sur la biodiversité, la protection et la restauration des écosystèmes, visant à inverser la trajectoire de déclin en cours.

Ces orientations nationales s'inscrivent dans le sillage de la Convention des Nations-Unies sur la biodiversité (COP 15) de 2022 et de la mise en place d'un nouveau cadre stratégique mondial pour la biodiversité, et en cohérence avec la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030.

Les engagements en faveur de la préservation de la biodiversité ont vocation à être déclinés à tous les niveaux de politique et de territoire, pour s'appliquer concrètement aux échelles locales. Cheffe de file des collectivités en matière de biodiversité, la Région a la responsabilité de structurer et d'organiser, dans une logique collective et de complémentarité, le cadre d'intervention à l'échelle de son territoire pour répondre à ces enjeux.

L'implication concrète de la collectivité en la matière est une réalité depuis de nombreuses années, selon des cadres qui ont progressivement permis de préciser ses objectifs, et de définir des orientations et modalités partagées (Schéma régional du patrimoine naturel en 2007, Schéma régional de cohérence écologique en 2015, SRADDET en 2019).

La territorialisation attendue des orientations nationales en matière de biodiversité ne peut prendre corps qu'à travers une ambition partagée, avec la Région au titre de ses compétences, ainsi qu'avec les différents acteurs bretons. C'est pour la Région l'occasion de préciser et formaliser, avec l'Etat, l'Office français de la biodiversité et leurs partenaires, l'ambition de la Bretagne sur ces enjeux, et de décliner ces engagements, selon le contexte et la réalité spécifiques de nos territoires, dans le cadre d'une stratégie régionale pour la biodiversité, que les Régions ont la responsabilité d'élaborer.

L'année 2024, permettra de poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la politique régionale du patrimoine naturel, avec l'aboutissement de démarches structurantes telles que le PNR Rance, représentant autant de contributions concrètes aux objectifs de développement des aires protégées, des continuités écologiques, de restauration et de gestion des milieux et des espèces, notamment.

Contribution du territoire aux objectifs nationaux, mais aussi concrétisation spécifique basée sur ses enjeux propres, une stratégie régionale pour la biodiversité devra avant tout constituer un cadre et une ambition communs partagés par tous les acteurs bretons. Cette démarche devra être conduite en intégrant et renforçant les exercices existants, mais également en maintenant et stimulant les dynamiques d'action en cours, aux échelles régionale et locales, et en contribuant à l'intégration des enjeux de biodiversité dans tous les secteurs, au-delà des seules politiques environnementales.

Le budget 2024 proposé vise à assurer la continuité des orientations de la politique régionale, avec en particulier la concrétisation de démarches de protection, ainsi qu'à initier des travaux d'élaboration d'un cadre stratégique régional renouvelé et renforcé en faveur de la biodiversité.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 760 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 735 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## \\ 2024 en actions

### → Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

En lien avec les observatoires régionaux faune-flore, portés par les acteurs associatifs et le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), et sur la base des données disponibles sur la plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne développera un travail spatialisé de diagnostic des enjeux de biodiversité du territoire régional. Cette démarche permettra d'alimenter les travaux relatifs à la mise en œuvre du plan d'action territorial breton, dans le cadre de la stratégie pour les aires protégées (SAP), en particulier pour l'identification de nouvelles zones à protéger. Le soutien aux programmes d'acquisition et de structuration de la connaissance naturaliste sera poursuivi, et des travaux nouveaux seront développés à l'interface entre changement climatique et biodiversité. Un soutien exceptionnel est prévu à compter de 2024 au Conservatoire botanique de Brest dans sa phase de transition vers un nouveau projet d'établissement, la transformation de ses statuts, dans le cadre de la séparation effective avec les équipes de Normandie intégrées à un nouvel établissement régional.

### → Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

L'Agence Bretonne de la Biodiversité développe depuis 2020 ses missions d'animation de réseaux, d'accompagnement des acteurs, de valorisation des initiatives et de sensibilisation à la biodiversité. En 2024, les membres fondateurs, administrateurs et partenaires de l'ABB élaboreront et valideront une nouvelle feuille de route pluriannuelle (2024-2027), cadre d'intervention actualisé pour l'établissement. L'Agence poursuivra ses actions d'accompagnement des porteurs de projets, notamment pour faciliter la mobilisation des financements (européens notamment) permettant le développement d'initiatives de territoires en faveur de la biodiversité. Des actions en direction des territoires les moins impliqués, seront renforcées.

### → Appui aux projets de territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

En déclinaison des orientations du SRADDET, le soutien aux initiatives des territoires en faveur des continuités écologiques mobilisera les dispositifs dédiés de la Région et du programme FEDER. Une démarche régionale sera lancée pour accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la biodiversité nocturne (trame noire), notamment à travers l'acquisition d'éléments relatifs à la pollution lumineuse.

### → Accompagnement et développement du réseau des réserves naturelles régionales

Mettant en œuvre la trajectoire de développement des réserves naturelles régionales et la sélection de nouveaux sites candidats, votées en session de décembre 2021, la Région accompagne les démarches de classement de 3 sites (Dunes et paluds bigoudènes, Marais de Guissény, Landes de la Poterie), dont l'aboutissement est attendu en 2024, au moins pour les 2 sites finistériens. L'appui au réseau régional sera poursuivi, et des travaux complémentaires sont prévus en matière d'adaptation de la gestion et des espaces naturels au changement climatique.

### → Accompagnement et financement des sites Natura 2000

Les nouvelles compétences de la Région relatives au dispositif Natura 2000 seront poursuivies en 2024, à travers l'accompagnement des 20 sites terrestres de Bretagne, mais également l'instruction des demandes et la programmation financière des soutiens européens et nationaux à l'ensemble des 57 sites terrestres et mixtes de Bretagne. Ces actions intégreront l'accompagnement de démarches d'extension de certains sites terrestres, ainsi que l'animation partagée avec l'Etat du réseau régional des sites Natura 2000 en Bretagne.

### → Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

À l'issue de la validation du périmètre final du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude en session de décembre 2023, sur la base de la consultation des collectivités concernées, puis de la transmission de la demande de classement au Préfet, l'étude du dossier sera conduite à compter de début 2024 par les services de l'Etat, et sur la base des avis consultatifs réglementaires. Une réponse définitive et l'aboutissement de la procédure de constitution de ce troisième PNR sont attendus à compter du milieu d'année. Dans le cadre de la démarche de renouvellement de classement du Parc naturel régional d'Armorique, une première validation du projet de nouvelle Charte pour 15 ans est attendue en 2024. Cette année verra également le lancement de premiers travaux d'évaluation de la charte du PNR du Golfe du Morbihan, créée en 2014.

### → Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

La Région poursuivra en 2024 l'accompagnement des réseaux associatifs régionaux de l'éducation à l'environnement dans le cadre des conventions pluriannuelles en cours. Au travers du dispositif Pass Classes nature, le soutien à l'organisation de séjours pédagogiques in situ, au sein de structures avec hébergement, sera reconduit au bénéfice des jeunes Breton·ne·s. Une structuration régionale de l'aide à la faune sauvage en détresse pourra enfin être accompagnée, par la mobilisation principale de financements européens.

## Programme 603

## Energie et ressources

### \\ Raison d'être du programme

La Région poursuit résolument son engagement face au dérèglement climatique afin d'en atténuer les causes et de s'adapter aux impacts déjà perceptibles sur le territoire breton. Le budget de l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par la Région dans le cadre de sa feuille de route régionale « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » adoptée en décembre 2021.

La Région concentrera son action autour de trois piliers essentiels : la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables – propices à une transition énergétique efficace et durable, contribuant ainsi de manière significative à l'atténuation des changements climatiques et à la construction d'une société plus résiliente.

En 2024, la Région lancera les travaux de redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques à l'horizon 2050 pour préparer la modification du volet énergie-climat du SRADDET. Introduisant des jalons intermédiaires pour 2030 et 2040, cette démarche vise à offrir une visibilité claire et à mobiliser tous les acteurs régionaux vers des objectifs ambitieux et réalisables, compatibles avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. À ce titre, le Groupe Projet Trajectoire Énergétique (GPTE) régional poursuivra ses travaux et formulera des propositions pour que la Région adopte, dans le prolongement de la modification du SRADDET, un pacte énergétique breton horizon 2050. Pour en assurer la pertinence, ce pacte inclura des échéances d'actualisation.

Au-delà de l'engagement dans la transition énergétique, il s'agit d'intensifier les efforts en matière d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique.

Ce programme concerne aussi la gestion durable des déchets et des ressources. Au-delà de la prévention, considérer le déchet comme une véritable ressource matière et une ressource énergie est aujourd'hui une vision de plus en plus partagée et portée par la Région dans son rôle de planification, d'animation et de coordination des acteurs de la prévention et gestion des déchets.

Dans ce cadre, et en lien avec la trajectoire zéro déchets 2040 fixée dans le SRADDET, la Région incitera et appuiera les actions de prévention, de lutte contre le gaspillage, de réemploi et de déploiement des principes d'économie circulaire. Pour ce faire, elle animera une dynamique, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, et fédérera les acteurs autour de projets et d'expérimentations visant ces objectifs.

Elle renforcera par ailleurs aux côtés de l'Etat, son accompagnement des opérateurs de stockage et de valorisation énergétique des déchets, dans la mise en œuvre de la trajectoire zéro enfouissement en 2030.

### \\ 2024 en actions

#### → Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Avec la mobilisation forte de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique et la mise en place récente du Comité Régional de l'Énergie en son sein, la Région démontre son implication en faveur de la transition écologique et sa capacité à mobiliser et entraîner tous les acteurs du territoire, condition indispensable à la planification régionale.

Pour contribuer à l'atténuation des conséquences du changement climatique, la Région mettra en œuvre les actions suivantes en 2024 :

- Poursuivre l'engagement de la collectivité dans la sobriété énergétique, levier essentiel pour atteindre les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre ;

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 010 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

11 058 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 483 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 539 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

- Renforcer l'accompagnement des différentes cibles d'acteurs pour la maîtrise des consommations et notamment la rénovation du bâti, en particulier dans le domaine de la santé, des bâtiments publics et dans l'habitat privé. Pour cette dernière cible, la Région engagera pour la cinquième année de suite des moyens financiers supplémentaires pour déployer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat en accompagnant les 42 guichets uniques (couverture à 100% du territoire breton) qui sont la porte d'entrée des personnes souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation énergétique de leur logement. La Région pilotera également en 2024 une étude de préfiguration d'un organisme régional de tiers financement pour favoriser le financement de la rénovation énergétique de l'habitat privé.
- Poursuivre le financement d'opérations exemplaires de construction et de rénovation alliant performances énergétiques et environnementales ; la Région visera notamment dans ce cadre l'usage des matériaux biosourcés, et favorisera le soutien aux filières dédiées et à leur reconnaissance ainsi qu'à celle des matériaux bas carbone pour le bâtiment.
- Poursuivre le soutien des filières et des projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. A ce titre, la Région accompagnera les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables.
- Au sein de son patrimoine, et notamment des lycées, réduire les consommations énergétiques via la poursuite du déploiement des installations solaires photovoltaïques en autoconsommation.
- Accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable par une approche proactive sur le patrimoine régional et le financement de projets pilotes, notamment dans le cadre d'une dynamique partenariale avec l'ADEME (Fonds chaleur territorial).
- Poursuivre son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents via le soutien à l'association SMILE qui s'est dotée d'une feuille de route 2021-2024 et qui apporte maintenant son expertise à l'émergence de projets autour des réseaux d'énergies intelligents, et favorise la valorisation de ces projets exemplaires.
- Maintenir l'accompagnement du développement de la filière Hydrogène renouvelable et le financement de nouveaux projets, en lien notamment avec la stratégie portuaire régionale.

#### → Développer une gestion durable des déchets et des ressources

Afin de répondre de manière coordonnée au défi de la gestion des déchets, la Région accompagnera les opérateurs afin de réduire les quantités de déchets produites et de mieux les valoriser. Pour ce faire, elle mobilisera les leviers identifiés hiérarchiquement dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets :

- Communiquer et sensibiliser sur la prévention et la lutte contre le gaspillage. Sur ce dernier point, la Région soutiendra avec l'ADEME, en 2024, l'animation du Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Favoriser le réemploi via notamment un partenariat de coopération à formaliser avec quatre éco-organismes identifiés comme prioritaires, et notamment l'opérateur de la REP « produits et matériaux de conception de la construction du bâtiment ».
- Améliorer le tri, et notamment dans le secteur des déchets d'activités économiques qui représente un tonnage conséquent dans les installations de stockage. Pour ce faire, la Région initiera une étude pour identifier les freins cognitifs, sociaux, techniques et organisationnels et les leviers mobilisables, à la mise en place du tri 5/7/9 flux dans les activités économiques génératrices de Déchets d'Activités Economiques (DAE), hors filière BTP. Cette étude permettra également d'identifier des gisements dont la valorisation devra être améliorée ou pouvant générer de nouvelles activités (chainon manquant). Sont d'ores et déjà identifiés les enjeux de maillage territorial de mise en place de déchetteries professionnelles, d'attractivité des métiers et d'hétérogénéité d'ingénierie disponible sur les territoires.
- Accompagner la rénovation et la modernisation des unités de valorisation énergétique en complément des actions de prévention et de réemploi, via le suivi de l'évolution des volumes de déchets incinérables, et un accompagnement à l'acceptabilité sociale de ces installations.

Enfin, pour favoriser la mise en place de boucles circulaires des ressources, la région accompagnera la mise en place de nouvelles dynamiques de coopération filières et interfilières dans la trajectoire 0 déchet 2040. Elle s'appuiera sur la Conférence des ressources pour faire connaître les nouveaux modèles de coopération et faciliter leur mise en place, favoriser la montée en compétence des partenaires et l'interconnaissance des acteurs et entreprises des territoires.

Il est proposé par ailleurs de proroger l'autorisation de programme 2023 ouverte en grande partie pour la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine régional et dotée de 50 M€ en la transformant en Autorisation de Programme Pluriannuelle 2023-2025.







RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | X [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---